



## Auto école et délais de passage pour le permis de conduire

Par **rachel**, le **24/01/2011** à **15:52**

Bonjour,

Voilà ma situation je me suis inscrite à ECF pour passer mon permis de conduire j'ai payé le stage accéléré de 5 jours pour le code que j'ai obtenu en Aout et j'ai fais 35 h de conduite

j'ai passé mon examen de conduite la semaine dernière que j'ai raté ; pour avoir eu un inspecteur stressant à la limite de l'impolitesse

Mon auto école ECF m'annonce un délai de 4 mois pour une seconde date ; mais c'est inconcevable pour moi nous avons des impératifs sans compter les problèmes financiers car c'est très cher et ECF demande à régler tout en avance

je suis sur traitement pour les nerfs

je voudrais savoir quels sont mes recours pour que cela aye plus vite ; recours juridique et avoir les articles de loi à l'appuie

Merci

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011** à **18:58**

Bonjour,

Réponse : aucun recours. La préfecture donne, à chaque auto école, les dates des épreuves et le nombre de candidats qu'elle peut présenter pour la conduite. Les dates ne sont pas du ressort de l'auto école.

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **19:54**

De plus, si vous avez raté le permis (le coup "c'est la faute de l'inspecteur" ...), vous devez donc continuer à apprendre.

Il est normal que l'auto-école présente aussi les autres candidats, vous allez passer après du fait que vous avez échoué une fois.

Par **rachel**, le **25/01/2011** à **16:33**

Alors excusez moi mais quand on conduit 35 h à 31 ans dans une auto école que l'on passe 25h dans un autre je pense que OUI on sait conduire et que les règles fixées par le gouvernement ( genre les mains à 10h10 sur le volant ) on les connait plus que bien

C'est mon ami qui a passé le permis et c'est la faute de l'examineur qu'il l'a loupé, à 31 ans il sait si il se ment à lui même ou pas ! alors si c'est pour poster des remarques comme celle la vaut mieux se passer de poster !

L'examineur à tellement stressé les personnes qu'un jeune homme à craqué et l'a fait descendre de la voiture !

faut arrêter de se permettre des remarques quand on ne sait pas tout !

le permis de conduire est un systeme mafieux ou les examinateurs ( certains ) sont des profiteurs et des planqués et ou les autos ecoles s'en mettent pleins les poches dans un systeme ou la crise économique est reine !

il ne faut pas se plaindre apres que des personnes roulent sans permis de conduire !

je n'ai pas de recours juridique peut etre mais je peux faire remonter ca à la DGCCRF il me semble ; si quelqu'un peut me donner de l'aide au lieu de critiquer sans savoir se serait pas mal !  
merci !

Par **Tisuisse**, le **25/01/2011** à **17:49**

Celui qui a une réclamation à formuler au sujet de l'examineur, c'est au Ministère des Transports qu'il faut l'adresser et au préfet du département.

Par **rachel**, le **26/01/2011** à **10:17**

Oui c'est bien mais si on le fait ce n'est même plus la peine de penser à repasser le permis de conduire

l'auto école nous a conseillé de le faire après avoir obtenu le diplôme